



Programme de mentorat Bourses 2010-2011

Dans les paramètres du développement des entraîneurs, l'AENQ reconnaît la valeur considérable de la procédure de mentorat pour faciliter le développement d'un entraîneur. Effectivement, le mentorat des entraîneurs est perçu comme l'élément important dans le cheminement du développement d'un entraîneur. Dans ce but, l'AENQ a prévu des fonds pour appuyer des occasions de mentorat. Les programmes suivants décrivent le programme de mentorat des entraîneurs pour 2010/2011 :

1. Bourses performance :

Permettre aux entraîneurs chevronnés de parfaire leur formation appliquée de façon continue sur une possibilité de plusieurs thèmes.

Bourses :

Deux bourses de 1000\$ sont disponibles.

Fonctionnement :

- L'entraîneur soumet un projet de mentorat
- Le comité de mentorat accepte le projet, propose une alternative, recommande des modifications ou rejette la demande
- L'AENQ subventionne en entier les dépenses reliées aux activités de mentorat
- L'entraîneur remet un rapport des activités
- La réception des rapports se fait au plus tard 30 jours après la fin du projet.
- L'entraîneur recevra sa bourse en 2 parties, 50% à la signature et 50% à la remise des rapports.

Eligibilité:

- Etre membre actif de l'AENQ depuis au moins deux ans
- Avoir déjà participé au colloque annuel de l'AENQ
- Dirige des athlètes de niveau national Junior et plus ;
- Être un entraîneur certifié niveau 3 natation du PNCE ou détenteur d'un diplôme universitaire en activité physique
- Etre inscrit au colloque annuel 2010.

Exclusion:

- Entraîneurs bénéficiant des bourses de Natation Canada

2. Bourses développement:

Permettre aux jeunes entraîneurs de parfaire leur formation appliquée de façon continue sur une possibilité de plusieurs thèmes.

Bourses :

Deux bourses de 500\$ sont disponibles.

Fonctionnement :

- L'entraîneur soumet un projet de mentorat
- Le comité de mentorat accepte le projet, propose une alternative, recommande des modifications ou rejette la demande
- L'AENQ subventionne en entier les dépenses reliées aux activités de mentorat
- L'entraîneur remet un rapport des activités
- La réception des rapports se fait au plus tard 30 jours après la fin du projet.
- L'entraîneur recevra sa bourse en 2 parties, 50% à la signature et 50% à la remise des rapports.

Eligibilité:

- Etre membre actif de l'AENQ
- Dirige des athlètes de niveau provincial et plus ;
- Être un entraîneur certifié niveau 1 natation du PNCE
- Etre inscrit au colloque annuel 2010.

Exclusion:

- Aucune

Projets à choisir pour perfectionnement :

- Entraînement
- Psychologie
- Récupération et régénération
- Plan d'entraînement annuel
- Gestion d'un club
- Participation à une conférence internationale

Date limite d'inscription :

15 septembre 2010

Le comité annoncera les récipiendaires des deux bourses lors du colloque annuel 2010 le 24 septembre 2010.

Vous devez soumettre votre demande à l'adresse suivante :

Courriel :

communication@aenq.ca

Poste :

Association des entraîneurs de natation du Québec

Fédération de Natation du Québec

4545, avenue Pierre-De Coubertin

C.P. 1000, succursale M

Montréal, Québec

H1V 3R2